



### A RETENIR

**Flavescence dorée** : suivre l'arrêté préfectoral

**Oïdium** : persistance de l'épidémie

**Vers de la grappe** : surveiller les populations larvaires

### SOMMAIRE

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Oïdium

Mildiou

Vers de la grappe

Cicadelle verte

Maladies du bois

Prévision météo

Liens utiles

**ANIMATEUR FILIERE** : CRVI

**Rédacteur** : Gilles Salva



**Structures partenaires** :

CA2B, SCA UVIB, Domaine Comte Peraldi, Clos d'Orléa, Domaine Terra Vecchia, Clos Capitoro, Domaine d'Alzipratu, C.A.P.

**Directeur de publication** :

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>  
**Crédit photo** : CRVI de Corse,



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

### • STADES PHENOLOGIQUES

L'avancement de la végétation reflète celui du millésime antérieur.

La floraison et la nouaison terminées pour l'ensemble des cépages tardifs. Le stade petit pois (stade K) est majoritaire sur l'ensemble de la Corse ; le stade fermeture de la grappe (stade L) commence pour Niellucciu, Merlot et Chardonnay.



Nouaison (stade J)



Petit pois (stade K)



Fermeture de la grappe (stade L)

### MALADIE DUE A UN ORGANISME NUISIBLE REGLEMENTE

#### • FLAVESCENCE DOREE

La flavescence dorée est une maladie réglementée classée dans les dangers sanitaires de catégorie I. Elle est due à un phytoplasme, qui est transmis dans les ceps par une cicadelle vectrice : *Scaphoideus titanus*. Le phytoplasme se réfugie dans l'intestin de son hôte suite à une piqûre d'un cep déjà atteint.

Les symptômes s'expriment à partir de juillet/août sur une partie ou sur la totalité du cep par un enroulement des feuilles, ainsi qu'une coloration rouge pour cépage noir et jaune pour cépage blanc, mais également un raccourcissement des entre-nœuds, un dessèchement des inflorescences et l'absence d'aoûtement.

En Haute-Corse, un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral. Cet arrêté est disponible à l'adresse suivante : [http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017-AP2B\\_F-Doree\\_prefddcspspav\\_15\\_cle01e1bf.pdf](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017-AP2B_F-Doree_prefddcspspav_15_cle01e1bf.pdf)  
Il précise les obligations de traitement et la fréquence sur les parcelles des communes ciblées dans le périmètre de lutte.

#### **Gestion du risque :**

- La lutte débute par le piégeage des premières larves de *Scaphoideus titanus* dans le but de déterminer les dates de traitement optimales. L'explication de ce dispositif de surveillance est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fredon-corse.com/standalone/7/3D832y786c489pG7118mHf28.pdf>

Dans les liens mentionnés ci-dessus, figurent entre autres la liste des communes concernées et les modalités de lutte (nombre de traitements).

En viticulture conventionnelle, 2 ou 3 traitements sont généralement imposés :

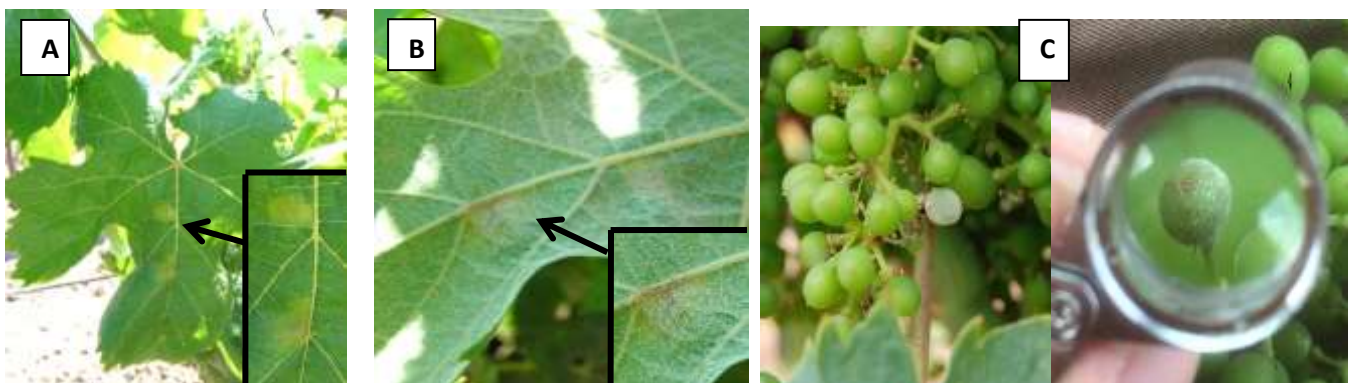
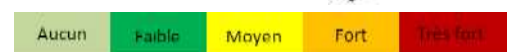
- 1<sup>er</sup> traitement : un mois après la détection des premières larves par piégeage. Cette durée correspond à l'incubation du phytoplasme dans l'insecte, suite à laquelle ce dernier devient infectieux.
  - 2<sup>ème</sup> traitement : à prévoir en fin de rémanence du premier insecticide.
  - 3<sup>ème</sup> traitement éventuel : a lieu en milieu d'été et vise les adultes venant d'autres vignes.
- Les ceps atteints doivent impérativement être arrachés et brûlés dès leur identification, car ils ne peuvent pas guérir.
  - L'utilisation de plants sains ayant subi un traitement à l'eau chaude ou provenant de zones indemnes permet de limiter le risque.

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**

#### • OÏDIUM

**Observation :** De nouveaux symptômes sur grappes ont été observés sur Niellucciu à Borgo, Vescovato, Folleli, San-Giuliano, Tallone, Aleria et Aghione. Des baies de Chardonnay ont également été atteintes à Aleria. Peu d'évolution ailleurs.

**Evaluation du risque :** Fort. La vigne se trouve toujours (jusqu'à fermeture de la grappe) dans une période de forte sensibilité au champignon.



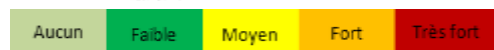
Taches huileuses face supérieure (A), noircissement des nervures secondaires face inférieure (B) et poussière grise d'aspect cendré sur baie (C).

**Gestion du risque** : L'oïdium étant sensible aux rayons ultra-violet, effectuer l'ébourgeonnage, l'effeuillage et soigner le palissage dans le but de favoriser l'exposition et l'aération de la zone des grappes.

### • MILDIOU

**Observation** : Présence anecdotique de nouvelles taches sur feuilles de Niellucciu à Aleria. La climatologie actuelle est hostile au développement du champignon.

**Evaluation du risque** : Faible.



Taches d'huile face supérieure



Sporulation face inférieure  
Source : CAP



Rot gris sur grappe

### • VERS DE LA GRAPPE

**Observation** : De nombreux adultes d'Eudémis et de Cochylys ont été capturés à Vescovato, Folelli et San Giuliano la semaine dernière (plus de 50 papillons par piège). Ces captures correspondent au pic des vols, et sont désormais en baisse (quelques individus par piège). Malgré un faible nombre d'adultes piégés, les relevés effectués dans d'autres secteurs attestent également de la présence de la seconde génération.

**Modélisation** : Selon le modèle, les pontes sont encore en cours et les jeunes larves sont actuellement visibles.

**Méthode de saumurage** :

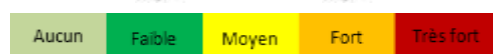
Pour estimer la population larvaire dans les grappes, il est possible d'effectuer le protocole suivant :

- Prélever une grappe par cep (sur 25 ceps environ) de manière aléatoire
- Dissoudre 100 g/L de sel dans 10 à 15 litres d'eau
- Immerger totalement l'ensemble des grappes prélevées
- Agiter régulièrement afin de favoriser la remontée des larves à la surface
- Au bout de 20 minutes, débiter le dénombrement
- Répéter l'opération durant une heure minimum

**Evaluation du risque** :

Fort sur les secteurs habituellement concernés par ce ravageur.

Faible au vu des retours d'informations (peu à pas de glomérules en première génération et pas de signalement de pontes à ce jour).



### • CICADELLE VERTE

**Biologie** : La cicadelle verte (*Empoasca vitis*), également connue sous le nom de cicadelle des grillures, est un insecte qui évolue en 2 à 4 générations en fonction du climat. Les larves, d'abord de couleur blanche puis verte

selon le stade, se déplacent sur la face inférieure des feuilles et se caractérisent par leur marche « en crabe ». Les adultes, excellents voiliers, sont de couleur verte et se repèrent sur les deux faces des feuilles.

Une attaque se traduit d'abord par des symptômes en périphérie de la feuille : rougissement sur cépage noir et jaunissement sur cépage blanc. Ces zones gagnent ensuite progressivement l'intérieur du limbe, pour finir par se dessécher et provoquer la chute des feuilles.

C'est en été que les attaques ont le plus d'impact, en termes de gravité et de conséquence sur l'activité photosynthétique.

**Observation** : Nouveaux symptômes (voir photo ci-jointe) à Aleria et en Balagne. Présence importante de mues sur feuilles dans une parcelle de Chardonnay à Aghione.



Dégât de cicadelle verte sur Niellucciu

### • MALADIES DU BOIS

L'Esca et le Black Dead Arm (BDA) sont deux maladies du bois causées par l'association de plusieurs champignons qui s'attaquent aux ceps sous deux formes.

- Une forme lente qui touche le feuillage : coloration internervaire jaune ou rouge selon les cépages dans le cas de l'Esca, et délimité par un liseré rouge vineux pour le BDA.
- Une forme apoplectique qui, dans les deux cas, débute par un dessèchement total du feuillage, des rameaux, des inflorescences et des baies, provoquant par la suite la mort du cep. Cette attaque peut se réaliser plus ou moins rapidement (de quelques heures à quelques jours).

Ces symptômes s'accompagnent, au niveau du bois, par la présence d'amadou.



Symptômes foliaires de BDA



Apoplexie d'un cep (3 jours)

**Observation** : Quelques cas d'apoplexie sont apparus dans des parcelles de Niellucciu à Tallone et Patrimonio. Des formes lentes d'Esca sont également signalées à Ajaccio. Les fortes températures de ces derniers jours et la faible pluviométrie devraient avoir pour conséquence un accroissement de ces symptômes.

**Gestion du risque** :

- Afin de ne pas propager toutes sources d'inoculum, il est impératif d'arracher les ceps morts et de le brûler,
- Effectuer une taille permettant de respecter les flux de sève dans la plante,
- Effectuer un recépage ou un greffage (voir la fiche pratique suivante : [Restauration des ceps atteints de maladies du bois](#))
- Dans le but de guérir le cep, il est possible d'effectuer un curetage de ce dernier comme expliqué dans la vidéo suivante : [Le curetage pour freiner l'Esca et le BDA](#)

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Lundi 26 juin	Mardi 27 juin	Mercredi 28 juin	Jeudi 29 juin	Vendredi 30 juin	Samedi 1 <sup>er</sup> juillet	Dimanche 2 juillet
Haute Corse							
	Ciel voilé ; températures élevées	Soleil	Temps nuageux sur la façade occidentale	Temps nuageux avec risque d'averses l'après-midi ; températures en baisse		Beau temps avec un vent fort à assez fort	

Pour jeudi 29 et vendredi 30, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5 ; pour samedi 1 et dimanche 2, il est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

### *Xylella fastidiosa*

*Xylella fastidiosa* peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.


La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp. *multiplex* sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.